

FONDS DE DOTATION DE LA BNF

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018



FONDS DE DOTATION DE LA BNF

Présentation	p.3
Abondement de la dotation	p.5
Bourse de recherche Mark Pigott	p.5
Gouvernance	p.6

FONDS DE DOTATION DE LA BNF

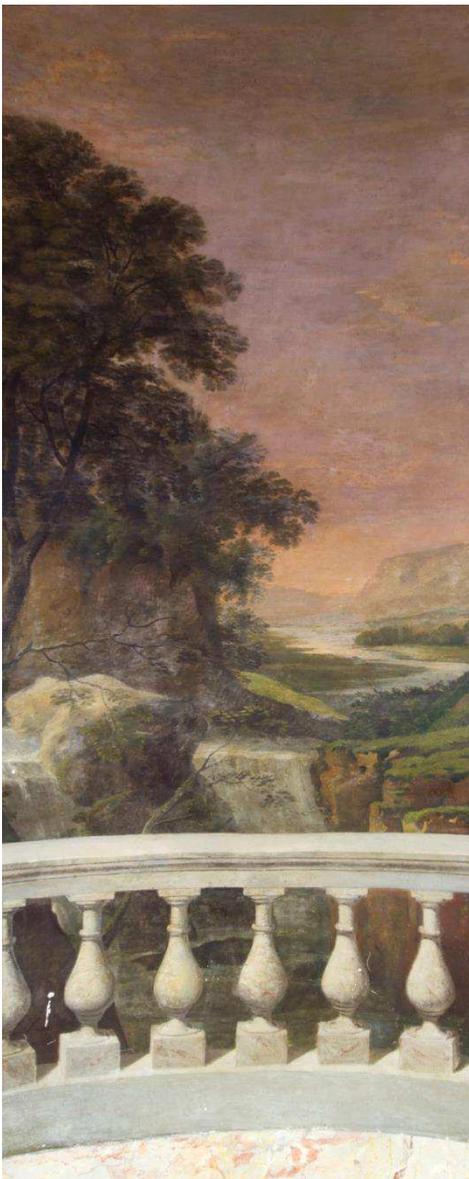
Présentation

Le Fonds de dotation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) (également désigné « le Fonds » ou « le Fonds de dotation ») a été créé par la BnF le 9 mars 2015. Son siège social est situé quai François Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

Le Fonds de dotation de la BnF a pour objet, conformément à ses statuts, de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à la Bibliothèque nationale de France.

Les moyens financiers supplémentaires ainsi confiés à la Bibliothèque nationale de France ont pour finalité de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, et d'amplifier son action, plus particulièrement dans les domaines de :

- la recherche
- la restauration et la numérisation des collections
- ses projets majeurs de restauration de son patrimoine bâti



FONDS DE DOTATION DE LA BnF



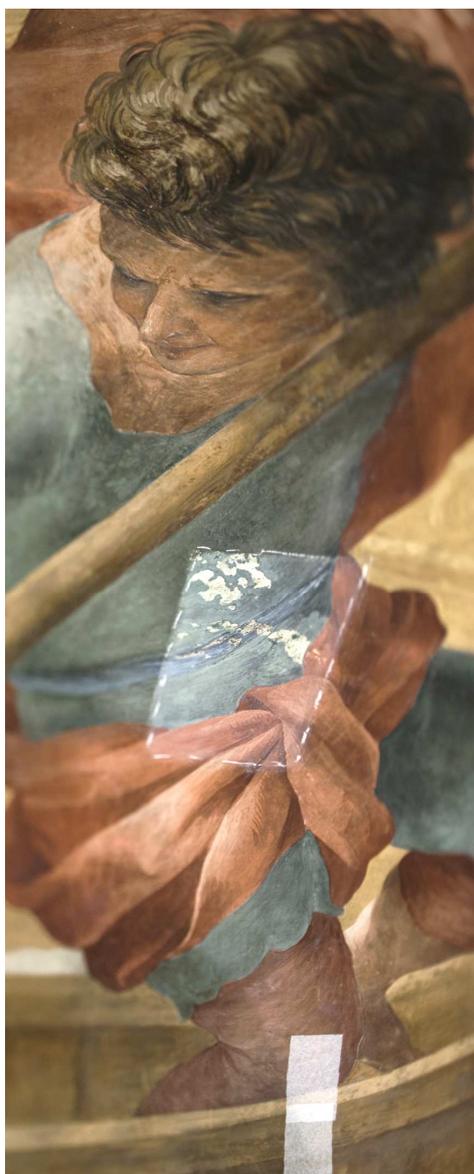
Les actions d'intérêt général soutenues par le Fonds de dotation sont décidées par le conseil d'administration du Fonds de dotation de la BnF.

Le Fonds de dotation de la BnF inscrit son action dans le long terme puisqu'il a été créé pour une durée indéterminée. Ce fonds permettra également, grâce à des soutiens pérennes, de répondre aux mécènes désireux d'associer leur nom durablement à la BnF.

L'année 2018 est marquée par l'accroissement de la dotation du Fonds de dotation, avec un versement de 2 023 588,28 €

Les comptes annuels pour l'exercice 2018 du Fonds de dotation ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable ECEP et certifiés par KMPG, qui assure la mission de commissariat aux comptes.

FONDS DE DOTATION DE LA BnF



Abondement de la dotation

Le Fonds de dotation de la BnF a reçu, le 18 décembre 2018, une dotation d'un montant de 2 023 588, 28 €

Cette somme a été prélevée sur des fonds perçus par la BnF, à hauteur de 172 479, 47 € au titre du don de Mark Pigott effectué en 2013 et à hauteur de 1 851 108, 81 € au titre du legs de Mme Jacqueline Pasteur Vallery-Radot.

Ce versement vient compléter le don effectué par Mark Pigott en 2015 au Fonds de dotation. Il a pour objectif le financement de bourses de recherche.

Dans le même esprit, la BnF a souhaité verser une partie du legs Pasteur Vallery-Radot à son Fonds de dotation afin de financer de manière pérenne les prix Pasteur Vallery-Radot attribués chaque année par la BnF.

Ce versement a été autorisé par Arrêté du 3 juin 2018 du Ministre de l'Economie et des finances et le Ministre de l'Action et des comptes publics (JORF n°0178 du 4 août 2018).

Bourse de recherche M. Pigott

En décembre 2018, la bourse de recherche Mark Pigott de 10 000 € attribuée au lauréat Jean-Charles Ray, accueilli au Département de l'Audiovisuel de la BnF, pour son objet d'étude intitulé "*French Touch*": *construction discursive ou réalité esthétique ?* a été versée à la BnF.

FONDS DE DOTATION DE LA BNF

Gouvernance

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation est paritaire.

La BnF y est représentée par trois membres, la Présidente Laurence Engel, ainsi que la Directrice générale, Sylviane Tarsot-Gillery (en 2018), et la Directrice de l'administration et du personnel de la BnF, Frédérique Gerbal (en 2018).

Trois personnalités qualifiées, externes à la Bibliothèque, sont également présentes au sein de cette instance : Jean-Claude Meyer, Vice-Chairman Europe de la Banque Rothschild, Pierre Leroy, Co-gérant du Groupe Lagardère et Mercedes Erra, Fondatrice de BETC.

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2018.

La Directrice du Fonds de dotation

La Directrice du Fonds de dotation de la BnF est Kara Lennon Casanova, en charge du fonctionnement du Fonds. Elle est également Directrice déléguée au Mécénat de la BnF.



FONDS DE DOTATION DE LA BNF



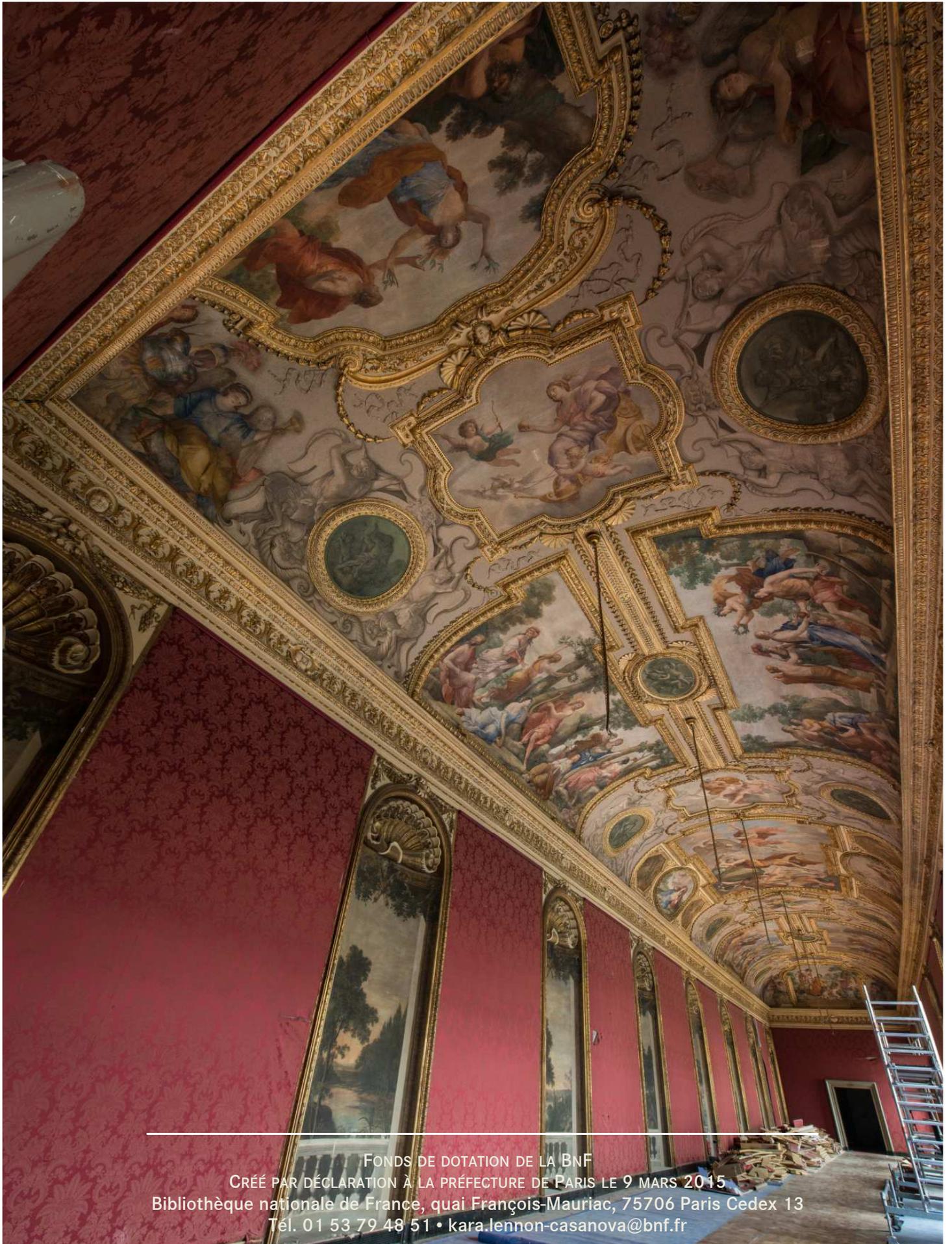
Le Comité d'investissement

Lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros, les fonds de dotation ont l'obligation de créer, auprès du Conseil d'administration, un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi.

Le Fonds de dotation de la BnF a ainsi constitué son Comité d'investissement, composé de trois experts de la gestion financière et nommés par le Conseil d'administration :

- Cédric de Bailliencourt, Directeur financier du Groupe Bolloré
- Anne-Marie Couderc, Présidente-Directrice générale de Presstalis
- Christian Langlois-Meurine, président de l'Institut du Développement Industriel

Le Comité d'investissement se réunira pour la première fois en 2019 et formulera des recommandations quant à la mise en place d'une gestion sous mandat.



FONDS DE DOTATION DE LA BNF
CRÉÉ PAR DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE DE PARIS LE 9 MARS 2015
Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, 75706 Paris Cedex 13
Tél. 01 53 79 48 51 • kara.lennon-casanova@bnf.fr